FORMULE 76D

Loi sur les tribunaux judiciaires

AIDE-MÉMOIRE POUR LA GESTION DU PROCÈS

(titre)
(Indiquer le nom de la partie qui dépose la présente formule.)

AIDE-MÉMOIRE POUR LA GESTION DU PROCÈS

Avocat — Demandeur(s) :

Avocat — Défendeur(s) :

Déposé par le demandeur
Déposé par le défendeur
Déposé par un tiers mis en cause

1. Questions en litige :

   a) responsabilité : .....

   b) dommages-intérêts : .....

   c) autres : .....

2. Noms des témoins du demandeur :
   .....

3. Noms des témoins du défendeur :
   .....

4. Aveux :
   .....

   Les parties sont-elles prêtes à avouer des faits aux fins de l'instruction ou de l'instruction sommaire? oui ☐ non ☐

5. Mémoire de documents :

   Un mémoire de documents sera-t-il préparé? oui ☐ non ☐

6. Demande d'aveux :

   Une demande d'aveux sera-t-elle présentée? oui ☐ non ☐

   Dans l'affirmative, les parties se sont-elles entendues sur un calendrier? oui ☐ non ☐

7. Rapports d'experts :

   Prévoit-on que des rapports d'experts seront présentés? oui ☐ non ☐

8. Modifications apportées aux actes de procédure :

   Est-il probable que des modifications soient demandées? oui ☐ non ☐

9. Mode d'instruction :

   Les parties ont-elles convenu d'une instruction sommaire? oui ☐ non ☐

   Les parties ont-elles convenu d'une instruction ordinaire? oui ☐ non ☐

Si les parties ne se sont pas entendues sur le mode d'instruction, quel est le mode demandé par la partie qui dépose le présent aide-mémoire?

.....

10. Mémoire relatif aux règles de droit invoquées :

Les parties présenteront-elles des mémoires relatifs aux règles de droit qu'elles invoquent? oui ☐ non ☐